

**BENIN**

**SOUTIEN AU PROGRAMME DE DEMONSTRATION DU VACCIN ANTI-VPH**  
*HPV DEMONSTRATION VACCINE SUPPORT*

**Cette lettre de décision décrit les conditions d'un programme**  
*This Decision Letter sets out the Programme Terms of a Programme*

<p><b>1. Pays : Benin</b> <i>Country</i></p>
<p><b>2. Numéro d'allocation des vaccins : 1516-BEN-19a-X</b> <i>Vaccines Grant Number</i></p> <p><b>Numéro d'allocation du soutien en espèce : 1516-BEN-24a-Y</b> <i>Cash Support Grant Number</i></p>
<p><b>3. Date de la lettre de décision : 11 août 2015</b> (remplace la lettre de décision datée du 14 février 2014) <i>Date of Decision Letter</i></p>
<p><b>4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat : 29 juillet 2013</b> <i>Date of the Partnership Framework Agreement</i></p>
<p><b>5. Titre du Programme : Programme de démonstration VPH</b> <i>Programme Title</i></p>
<p><b>6. Type de vaccin : VPH</b> <i>Vaccine type</i></p>
<p><b>7. Choix préféré de la présentation du produit et formulation du vaccin : VPH Bivalent, 2 doses par flacon, Liquide</b> <i>Preferred product presentation and formulation of vaccine</i></p>
<p><b>8. Durée du programme <sup>1</sup>: 2015 – 2016</b> <i>Programme Duration<sup>2</sup></i></p>

<sup>1</sup> Ceci est la durée entière du programme.

<sup>2</sup> This is the entire duration of the programme.

**9. Budget du programme (indicatif) (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat):**

*Programme Budget (indicative):*

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total<sup>3</sup></b>
<b>Vaccins anti-VPH (\$US)</b> <i>HPV vaccines (US\$)</i>	US\$75,500	US\$73,000	US\$148,500
<b>Espèces (\$US)</b> <i>Cash (US\$)</i>	US\$170,000	US\$25,000	US\$195,000
<b>Budget total du programme (\$US)</b> <i>Total Programme Budget (US\$)</i>	US\$245,500	US\$98,000	US\$343,500

**10. Allocation d'introduction du vaccin : non applicable**

*Vaccine Introduction Grant*

**11. Montant annuels indicatifs (sous réserve des conditions de l'Accord Cadre de Partenariat):<sup>4</sup>**

*Indicative Annual Amounts (subject to the terms of the Partnership Framework Agreement)*

• **Vaccins/Vaccines :**

<b>Type de fournitures qui seront achetées avec les fonds de Gavi chaque année</b> <i>Type of supplies to be purchased with Gavi funds in each year</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Nombre de doses de vaccins anti-VPH</b> <i>Number of HPV vaccines doses</i>	15,900	15,500
<b>Nombre de seringues autobloquantes</b> <i>Number of AD syringes</i>	23,800	7,400
<b>Nombre de réceptacles de sécurité</b> <i>Number of safety boxes</i>	275	100
<b>Montants annuels (\$US)</b> <i>Annual Amounts (US\$)</i>	US\$75,500	US\$73,000

• **Soutien en espèces/Cash support :**

<b>Soutien en espèces, par année</b> <i>Cash Support by year</i>	<b>2015</b>
<b>Montants annuels (\$US)</b> <i>Annual Amounts (US\$)</i>	US\$170,000

**12. Organisme d'achat : UNICEF**

*Procurement agency*

<sup>3</sup> Ceci est le montant total approuvé par Gavi pour la durée entière du programme. Celui-ci doit être équivalent au total de toutes les sommes comprises dans ce tableau. / This is the total amount endorsed by Gavi for the entire duration of the programme. This should be equal to the total of all sums in the table.

<sup>4</sup>Ceci est le montant approuvé par Gavi. This is the amount that Gavi has approved

<p><b>13. Auto-approvisionnement : non applicable</b> <i>Self-procurement</i></p>	
<p><b>14. Obligations de cofinancement : non applicable</b> <i>Co-financing obligations</i></p>	
<p><b>15. Soutien aux coûts opérationnels des campagnes : non applicable</b> <i>Operational support for campaigns</i></p>	
<p><b>16. Documents devant être présentés pour des décaissements futurs : le pays devra fournir les éléments suivants dans les délais spécifiés, tel que stipulé dans les conditions d'approbation et de décaissements des montant annuels futurs. De plus amples informations se trouvent dans les directives pour les demandes de soutien au VPH 2013.</b> <i>Documents to be submitted for future disbursements:.</i></p>	
<b>Rapports, documents et autres</b> <i>Reports, documents and other deliverables</i>	<b>Date limite de réception</b> <i>Due dates</i>
<p>1. Une copie de l'approbation par le comité d'éthique local, si le pays estime que l'examen et l'approbation d'un tel comité était nécessaire.</p> <p>2. Trois rapports d'évaluation du programme de démonstration contre le VPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Evaluation post introduction (EPI)</li> <li>b. Enquête de couverture</li> <li>c. Analyse des coûts</li> </ul> <p>3. Un rapport d'évaluation des interventions pour la santé des adolescents, dont les conclusions précisent quelles interventions pourraient être utilisées pour la vaccination contre le VPH au cours de la 2<sup>ème</sup> année du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Si une intervention de santé des adolescents a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH, un rapport décrivant les changements de planification et les étapes nécessaires à la mise en œuvre, ainsi que le ou les districts et le personnel impliqués.</li> <li>b. Si AUCUNE intervention n'est identifiée, le rapport devrait justifier cette absence.</li> </ul> <p>4. Un résumé des activités complétées et des progrès réalisés vers le développement d'une stratégie nationale de prévention et de contrôle du cancer du col de l'utérus.</p>	<p>Dès qu'ils sont disponibles et au plus tard à la fin de la 1<sup>ère</sup> année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>
<p>5. Un rapport financier et d'activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme.</p>	<p>A la fin de la 1<sup>ère</sup> année du programme (la première année commence quand la première dose du vaccin est administrée et se poursuit pendant 12 mois).</p>

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Si une intervention pour la santé des adolescents est identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH <u>OU</u> si le pays a changé de façon substantielle sa stratégie d'administration :             <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Une nouvelle enquête pour mesurer la couverture de la vaccination contre le VPH et la couverture obtenue par l'administration réalisée conjointement avec l'intervention pour la santé des adolescents ;</li> <li>b. Une analyse micro-financière actualisée des frais de mise en œuvre du programme.</li> </ol> </li> <li>2. Si AUCUNE intervention pour la santé des adolescents n'a été identifiée pour une administration conjointe avec le vaccin contre le VPH au cours de la 2<sup>ème</sup> année : un rapport de synthèse de la mise en œuvre de la vaccination contre le VPH au cours de la 2<sup>ème</sup> année du programme.</li> <li>3. Un rapport financier et d'activités présentant les dépenses effectuées au cours de la première année du programme.</li> <li>4. Une copie de la nouvelle stratégie ou de la révision de la stratégie nationale de prévention ou de contrôle du cancer du col de l'utérus.</li> </ol>	<p>A la fin de la 2<sup>ème</sup> année du programme (la 2<sup>ème</sup> année commencer quand la première dose du vaccin est administrée à une nouvelle cohorte, ce qui est généralement réalisé 12 mois après le début de la 1<sup>ère</sup> année et se poursuit pendant 12 mois)</p>
<p><b>17. Éclaircissements Financiers : Non applicable</b> <i>Financial Clarifications : Non applicable</i></p>	
<p><b>18. Autres conditions :</b> Le Bénin est informé qu'il pourra demander un montant supplémentaire d'<b>US\$ 25,000</b>, qui sera totalement décaissé au cours de la deuxième année s'il décide d'intégrer la vaccination dans les autres services de la santé des Adolescents.</p> <p>Veillez envoyer une copie de la politique d'assurance certifiant que les vaccins et les équipements financés par Gavi sont assurés comme prévu et requis par les clauses juridiques de l'Accord cadre de partenariat signé entre le Ministère de la Santé du Bénin et Gavi</p> <p><i>Other conditions</i></p>	

Au nom de Gavi  
Signée par



Hind Khatib-Othman  
Directrice des programmes Gavi  
**11 août 2015**